



Les mangeurs de pierres

Fiche d'identité

- ⊙ Date de création : 2011
- ⊙ Nombre de sociétaires : 4
- ⊙ Capital social : 20 000 €
- ⊙ Localisation : Embrun
- ⊙ Territoire d'action : Département des Hautes-Alpes
- ⊙ Budget annuel : 450 000 €
- ⊙ Statut : Société coopérative de production (Scop)
- ⊙ Agréments & certifications : Entreprise Solidaire, Grand Prix Méridien 2014 de l'Economie Sociale et Solidaire

Historique

Initialement, les responsables de la coopérative sont des personnes militantes et engagées à différents niveaux. La naissance de l'entreprise s'inscrit dans la continuité de cette logique : « On peut agir à notre échelle en montant notre boîte. On crée un outil pour faire entendre notre vision des choses en s'assurant les moyens de vivre convenablement ».

L'idée apparaît rapidement de se spécialiser sur les travaux de rénovation de monuments historiques en prenant comme point de départ les compétences des 2 associés fondateurs liées à la taille de pierre. Ils développent dans ce cadre une démarche professionnelle et rigoureuse : « On cherche à fournir le travail le plus pertinent, quitte à ne pas faire comme ailleurs » explique l'un des responsables. Rapidement rejointe par de nouveaux associés, la coopérative devient rapidement une référence en matière de restauration de patrimoine, comme en témoignent une série de chantiers exemplaires :

- Fort du Randouillet
- La Chapelle Saint-Hypolite-de-Bouchier
- La chapelle des Roranches
- Fontaine de Chorges
- ...

Activité

Les mangeurs de pierres déploient une palette de compétences liées principalement aux travaux de restauration de monuments historiques et/ou de bâti ancien et de construction en pierre :

- Taille et restauration
- Charpente
- Travaux sur cordes
- Assistance d'artiste
- Maçonnerie



Au sujet de la citoyenneté économique

Donner corps à un modèle d'entreprise sociale et solidaire

La citoyenneté est cultivée au quotidien dans l'entreprise qui s'efforce de donner une réalité pratique aux principes de la coopération. Ainsi, l'activité est fondée sur l'égalité de rémunération, tous les salariés bénéficiant du même salaire. Une mutuelle complémentaire a été mise en place dès le début : son coût est pris en charge en intégralité par l'entreprise et couvre non seulement l'ensemble des travailleurs mais également leur conjoint et leurs enfants. Les mangeurs de pierres défendent aussi une vision humaniste du travail, avec le principe « travail effectué = horaire payé » ou encore l'aménagement des horaires d'activité en fonction des besoins des personnes. Dernier exemple, la mise en place d'une bibliothèque d'entreprise qui contient des ouvrages autant dédiés aux techniques et compétences de l'entreprise qu'au mouvement d'éducation populaire ou à l'économie sociale et solidaire, et disponibles pour les associés, les salariés, les stagiaires ou encore les clients.

Agir sur, pour et par le territoire

L'entreprise rappelle constamment son statut d'acteur économique territorial, notamment dans sa volonté de créer de l'emploi au niveau local et d'embaucher et de former de la main d'œuvre non qualifiée. Cet ancrage passe également par la volonté de favoriser les chantiers de proximité et de développer des liens de confiance avec les clients et partenaires.

Mais plus loin encore, c'est à travers l'exercice de leur métier que ces professionnels ont conscience d'agir pour le territoire : en refusant un cahier des charges incomplet ou de mauvaise facture, par exemple et de manière plus globale en cherchant constamment à influencer le marché pour qu'il soit en cohésion avec les attentes des collectivités et au service des contribuables mais surtout pertinents face aux enjeux socio-environnementaux de notre société. Le respect continu du travail bien fait et la défense des règles de l'art, essentielle en ce qui concerne la rénovation de bâti ancien, sont ainsi une forme de militantisme que cultive la Scop.

Difficulté et perspectives

Cinq ans après sa création, si les responsables de l'entreprise se félicitent du chemin parcouru et du développement de leur activité, ils s'interrogent néanmoins sur leur territoire d'intervention. Leur volonté irréprouvable de travailler dans et pour les Hautes-Alpes se heurte aujourd'hui à la réalité des marchés publics dont le fonctionnement induit selon eux des dérives qui nuisent au territoire :

« La mise en place des appels d'offre favorise le plus souvent de grandes entreprises extérieures au territoire car elles présentent les devis les moins importants. Mais que vaut-il mieux : le moins cher avec 0% de retombées économiques ou pas forcément le moins cher mais 100% de retombées économiques pour le territoire ? »

Les marchés publics sont censés empêcher la discrimination, on ne peut donc pas exiger des collectivités territoriales qu'elles privilégient les boîtes locales. Par contre, dans leur notation, elles sont en mesure de proposer des critères supplémentaires susceptibles de limiter ces problématiques : insertion locale, bilan carbone, etc. Pourquoi ne le font-elles pas ? »

Contact et infos

Site : <http://www.mangeursdepierres.fr/>

Courriel : contact@mangeursdepierres.fr

Référent : Xavier Gilles, associé